

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2250

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 15

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

« B. – L'article L. 731-13-2 du code rural et de la pêche maritime, dans sa rédaction résultant du présent I, est applicable à compter... (*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.